



PROWEIN, Düsseldorf // 19 au 21 mars 2023

**Espaces AANA
« Same But Different »**

**REJOIGNEZ L'ESPACE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Date limite d'inscription :

Mardi 23 août 2022

Contact :

Julien Layrisse

j.layrisse@aana.fr

Merci de renvoyer cette inscription complétée accompagnée de votre **acompte de 50 % du montant total TTC** à : AANA - 6 Parvis des Chartrons – 33075 Bordeaux Cedex

Société :

Contact pour ce salon : Fonction :

E-mail du contact :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél / mobile : E-mail entreprise :

Appellations / Produits présentés :

TVA intracommunautaire : N° SIRET :

- J'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et vouloir exposer sur l'espace Nouvelle-Aquitaine.
- Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente des manifestations de l'AANA sur <http://www.produits-de-nouvelle-aquitaine.fr/uploads/2021/07/CGV-AANA.pdf> et m'engage à les respecter sans réserve.
- Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Particulières de Vente présentées sur le document de présentation AANA de ProWein 2023 et m'engage à les respecter sans réserve.
- J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation aux manifestations de l'AANA et en particulier ma responsabilité civile.
- Je joins **obligatoirement** à ce bulletin un acompte de € (chèque ou virement) à l'ordre de l'AANA correspondant à 50 % du total TTC dû et comprenant :

OFFRES DE STANDS EXCLUSIVEMENT POUR LE HALL DEDIE AU CRAFT

Montant € HT

• Frais d'organisation AANA 100€ht	100,00 € HT
• Frais d'adhésion AANA 50 €ht, si 1er salon avec l'AANA en 2023 € HT
• Frais Média Messe Düsseldorf	299,00 € HT
• Forfait participation 1 entreprise à 2 640 €ht € HT
TOTAL € HT commandé : € HT
TVA à 20% €
TOTAL € TTC (TVA à 20%)€ TTC



IMPORTANT :

- Règles de gestion des inscriptions ProWein 2023 : Les exposants AANA ProWein 2022 sont prioritaires (possibilité de demander un accroissement de surface - mais les surfaces des stands 2022 seront figées dans un 1^{er} temps). Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets (avec acompte) et dans la limite des espaces qui nous seront attribués.
Les nouvelles demandes de stands (sociétés non inscrites à ProWein 2022 avec l'AANA) seront enregistrées sur liste d'attente. En fonction des demandes et inscriptions reçues à fin août mais aussi de la surface qui nous sera attribuée, les postulants seront informés des éventuelles possibilités de stands.
- « Dans la cadre du plan régional de soutien post-Covid19 des entreprises viticoles, **la Région Nouvelle-Aquitaine subventionne votre participation** à ce salon : **vous bénéficierez d'une aide d'environ 20 % applicable sur les frais (€HT) de stand exclusivement**. A cet effet, merci de nous joindre un extrait KBIS pour les services de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- La participation via l'AANA est sous réserve de la tenue effective de l'événement dans sa forme initiale et en considération des mesures (inter)nationales liées à la crise sanitaire COVID19 ou la situation politico-sociale locale.

Nom du signataire :

Fonction :

Date :

Cachet de la société + Signature